



Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 11/12/2025

SEANCE DU 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre 2025 à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Dominique ARNE

Régis CINQ-FRAIS

Florian PARENT

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

La séance est ouverte à 18h30

Monsieur le Maire propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Location logement du moulin

1. Caminarros - chemin des 3abbayes

Monsieur le Maire présente le projet de convention rédigé afin de fixer les engagements respectifs des communes et des communautés de communes dans le cadre de l'entretien, de la gestion et de la valorisation du Caminarros - Chemin des 3 Abbayes. Il en donne la lecture et demande l'autorisation de signer cette convention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Projet de vidéoprotection

Au vu des derniers cambriolages intervenus sur la commune, monsieur le Maire souhaite remettre au débat la mise en place de la vidéoprotection sur la commune.

Dominique BARIS demande la différence entre vidéoprotection et vidéosurveillance.

Monsieur le Maire indique que la vidéoprotection n'est utilisée que dans le cas de délits ou d'événements graves sur la commune, conjointement avec les forces de l'ordre, alors que la vidéosurveillance est un système de surveillance sur écrans qu'un agent observe 24h/24.

Francis ARTIGUE demande si l'éclairage ne pourrait pas être remis en permanence avec une luminosité moindre.

Monsieur le Maire indique que la question sera posée au SDE toutefois il rappelle que le lien de causalité n'est pas établi.

Au-delà des derniers évènements, monsieur le Maire souhaite connaître le positionnement des élus à ce sujet afin de savoir si on étudie la possibilité et les coûts que représenterait la mise en œuvre.

Les élus présents sont favorables par 4 voix, contre par 3 voix et 1 abstention.

Monsieur le Maire propose de poursuivre et de remettre ce point à un futur conseil.

3. Plan communal de sauvegarde - mise à jour

Monsieur le Maire présente les différents éléments du PCS qui doivent être mis à jour. Il s'agit essentiellement des moyens humains et matériels pouvant être mis à disposition et également le répertoire téléphonique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Aire de camping-car

Monsieur le Maire présente un bilan financier, d'investissement et de fonctionnement, de l'aire de camping-car depuis sa création. La convention de concession signée avec Camping-car Park arrive à son terme le 30 avril 2026 et il est nécessaire de se projeter sur l'avenir de cette aire.

Après débat, il est proposé de se rapprocher du prestataire afin d'entamer une nouvelle discussion sur les conditions d'une future nouvelle convention potentielle, et de revenir vers le conseil avec des éléments chiffrés. Messieurs Patrick BRU et Pierre SEUBE seront associés à ces échanges.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Avenant à la convention opérationnelle EPF/3CVA/commune

Monsieur le Maire rappelle la signature d'une convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier, la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros et la commune, en 2021, dans le cadre de l'opération foncière lieu-dit « le Gabastou ».

La convention arrive à son terme le 29 mars prochain, et peut être reconduite pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 29 mars 2029.

Monsieur le Maire propose de prolonger la convention par la signature d'un avenant afin de permettre l'aboutissement du projet porté par la Communauté de Communes sur l'entrée de ville.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Projet signalétique

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par une association par rapport à la signalétique dans la commune notamment pour un manque de visibilité. Monsieur le Maire indique vouloir réfléchir à une signalétique globale dans le village mais propose de confier cette mission au futur chef de projet « Petites villes de demain »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Travaux gendarmerie - avenant au marché

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la Gendarmerie, il est nécessaire de procéder au remplacement des planches de rives endommagées au-dessus de l'entrée de la Brigade. L'entreprise JUAN a présenté un devis qui entraîne une plus-value de 569.70 € HT. Il propose la signature d'un avenant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Fonds de concours Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros

Monsieur le Maire rappelle le conseil municipal du 5 juin lors duquel les travaux de remplacement des trois systèmes de filtration de la piscine municipale avaient été votés pour un montant de 13 549.28 € HT.

Il rappelle que le conseil avait souhaité solliciter par courrier la communauté de communes pour un fonds de concours sachant que la piscine reçoit du public de différentes communes du territoire.

La communauté de Communes a voté, le 2 octobre, un fonds de concours de 5.000 € à la commune et il convient de délibérer pour demander le versement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Travaux de mise en conformité du terrain de rugby

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en conformité fédérale du terrain d'honneur au niveau du complexe sportif du Rensou à Tournay. Les travaux prévus concernent la fermeture en partie basse de la main courante en périphérie du terrain.

Monsieur le Maire indique que plusieurs devis ont été établis et il propose de retenir le mieux-disant à savoir Pyrénées Clôture pour un montant de 14 245.65 € HT. Il rappelle également qu'un dossier de subvention a été déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport qui a reçu un avis positif.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Lancement de l'étude diagnostic, schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des futurs travaux d'assainissement, des études sont nécessaires, à savoir une étude diagnostic et un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales. La réalisation de ces études conditionne l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau.

Il est nécessaire de lancer une consultation afin de retenir un bureau d'études qui nous accompagne sur ces études. L'ADAC a été sollicité pour nous aider dans la rédaction du cahier des charges.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer la consultation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Participation à la complémentaire santé

Monsieur le Maire rappelle le conseil du 3 novembre lors duquel il a présenté l'ordonnance du 17 février 2021 qui redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire (PSC) de leurs agents (garantie maintien de salaire (prévoyance) et garanties santé. Cette participation est obligatoire.

Le conseil municipal s'était prononcé en faveur de la labellisation et d'une participation à hauteur de 15 /agent.

Suite à la saisine du CST qui s'est prononcé favorablement le 03 décembre 2025, il convient de délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire indique que le contrat groupe d'assurance statutaire a une durée de 4 ans se termine le 31/12/2025.

La commune n'aura donc plus de contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 01/01/2026. Le Centre de Gestion a négocié un nouveau contrat groupe et c'est RELYENS qui a été retenu.

Monsieur le Maire rappelle l'utilité de ce contrat en cas d'absence pour maladie de ces agents. Il convient de se positionner sur l'adhésion au contrat groupe et d'en définir les modalités.

Le conseil municipal décide de conserver une franchise de 15 jours en cas d'arrêt maladie et de n'appliquer la garantie que sur l'assiette du traitement brut indiciaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Création de poste permanent et non permanent

Monsieur le Maire rappelle le départ à la retraite de messieurs LHEZ et BIELSA au 1^{er} janvier 2026. Une réorganisation du service restauration a été mise en place et il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des effectifs :

- Suppression du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2026 et création d'un poste permanent à temps non-complet d'adjoint technique
- Création de 2 postes non-permanents d'adjoint techniques

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Location logement du moulin

Monsieur le Maire indique avoir été saisi par M. SEUBE sur la situation de la locataire de la maison du moulin. Pour des raisons personnelles graves, elle a dû interrompre son activité professionnelle et n'habite pas à Tournay depuis plusieurs mois. Afin de le venir en aide, monsieur le Maire propose de suspendre son loyer pour les mois de décembre et janvier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe avoir reçu les services de la DDT, à leur demande, par rapport au projet de serre photovoltaïque porté par la communauté de communes et aussi par rapport au permis de construire déposé par Corsica Sole concernant les mégas batteries. Malgré l'opposition de la commune, le permis d'état a été accordé de façon tacite mais la DDT peut encore s'y opposer.
- Monsieur le Maire indique que le camion des services techniques doit passer au contrôle technique. En fonction de ce dernier, il faudra envisager l'achat d'un nouveau véhicule. Il demande aux élus de commencer à prospecter
- Monsieur le Maire rappelle que le Noël de la mairie se tiendra le 18 décembre. Le goûter des aînés et les vœux à la population se dérouleront le vendredi 9 janvier.
- Madame Monique CHAUSSERIE indique avoir assisté au conseil d'école de la maternelle et que les parents d'élèves ont fait remonter un fort manque de place à la garderie.
- Madame Dominique ARNE informe que le compteur de gaz des ateliers Gailhou-Durdos, rue du Padouen Debat est ouvert et qu'un arbre pousse à l'intérieur. Elle indique que les riverains sont inquiets. Monsieur Francis ARTIGUE indique avoir contacté le propriétaire.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance,

Dominique ARNE

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE